Jardin Lamartine - Petit parc du souvenir animalier

La Ville de Lorient s’est engagée dans la création paysagère d’un "petit parc du souvenir animalier". Il s’agit d’un jardin cinéraire, accessible à tous, un lieu de balades et de recueillement de près de 1000 m².

Il n’y aura pas d’enterrement des animaux, pas d’inhumation, pas de dispersion des cendres : uniquement une visibilité des empreintes de l’animal, des urnes funéraires et des dalles apposées au sol que les particuliers pourront venir déposer dans un espace dédié.

Consulter le règlement du jardin Lamartine (en pdf)

Consulter le dépliant (en pdf)

L’attribution des emplacements

Pour toute demande d’emplacement, le propriétaire de l’animal pourra solliciter un rendez-vous avec le service chargé de la condition animale à la mairie de Lorient.

Les emplacements seront attribués pour une **durée de deux ans** moyennant le versement de redevances dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil municipal de Lorient : 100 € pour une dalle (5 emplacements disponibles) et 40 € pour une urne ou une empreinte (18 emplacements disponibles).

Renseignements auprès du service chargé de la condition animale au 02 97 02 22 74 ou par messagerie à conditionanimale@lorient.bzh en laissant vos coordonnées pour qu'on puisse vous recontacter.